



Compte Rendu Conseil Municipal Lundi 9 novembre 2020 à 18h00

L'an deux mille vingt, lundi 9 novembre à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET LES MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 4 novembre 2020

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Rose-Marie BREUILLAUD, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Sophie ROUE
Messieurs Alexandre CUNHA, René HRYNIOW, Gilles PERRONNET, Pierrick URREA

Absents excusés :

Noms	Pouvoir donné à
David NARCE	Gilles PERRONNET
Bernard JARDY	Rose-Marie BREUILLAUD
Jacqueline BOUIX	Magali BOURRAT

Absents : Marie CHARRIER, Michel GIRAUD

Secrétaire : Alexandre CUNHA

1 - Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2020

Le conseil approuve à l'unanimité.

2 – Présentation et vote des comptes Administratif et Gestion 2019 du CCAS

Après concertation avec Monsieur Pierre-Louis FRECON, Percepteur, le compte administratif et le compte de gestion 2019 suivants ont été approuvés à l'unanimité :

Section Fonctionnement	Dépenses	3 089.05 €
	Recettes	49.48 €

Déficit 2019 de 3 039.57 € auquel s'ajoute l'excédent 2018 de 274.42 €.

Déficit total de l'année 2019 : 2 765.15 €.

3 – Règlement intérieur

Après lecture du règlement intérieur, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4 – Création d'une régie

Nous avons appris ce jour la constitution d'un nouveau bureau à l'association cantine. En conséquence, la régie n'a plus d'objet.

5 – Rétrocession parcelle

La parcelle cadastrée Section AH numéro 157 d'une surface de 132 m², propriété des Consorts JOASSARD, est constitutive d'une délaissé d'alignement. Ces derniers décident la cession à titre gratuit.

La mairie sollicite les services du Cabinet DUSSAUD-PAGNON :

- L'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la Commune.
- Les crédits requis sont prévus au Budget.

Le conseil approuve à l'unanimité

6 – Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle que par délibération du 05/11/2014 la taxe d'aménagement a été instaurée au taux de 5 % sur tout le territoire de la commune pour 3 ans.

Madame le Maire informe le Conseil que par l'entrée en vigueur de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer totalement, en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

7 – Extension du parking du Lavoir

Pour faire suite à un accord entre Monsieur Gama, Monsieur Bouteille et la commune, la mairie sollicite les services du Cabinet DUSSAUD-PAGNON :

- L'intégralité des frais afférents à ladite mutation foncière sera supportée par la Commune à savoir les frais actes ainsi que les frais d'achat à 50 centimes d'euros le m².
- Les crédits requis sont prévus au Budget.
- Le bornage de la nouvelle parcelle.

Le conseil approuve à l'unanimité.

8 – Questions diverses

- Ecole : Pour faire suite à la demande d'aménagement du corps enseignants, le conseil municipal décide de garder le projet initial
- Bibliothèque : Création d'un drive pour la période du confinement
- Communication : commission le 30 novembre
- Boîte à pain : Le Consuel est fait. Nous allons signer la convention avec Vert Griotte.

La séance est levée à 20heures

Prochaine réunion du conseil : Mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures